



Prestations percues par ex femme

Par **Saltimbank**, le **15/02/2013** à **13:08**

J'ai divorcé en 2002.
La sécurité sociale à continué de virer mes remboursements sur le compte de mon ex-femme jusqu'en octobre 2012.
Je ne m'en suis rendu compte qu'a ce moment là car avant les remboursements ne dépassaient pas 60 euros par ans mais en 2012 j'ai eu de grosses dépense de santé et c'est à ce moment que je me suis rendu comte des faits.
Mon ex-femme s'en est rendue compte elle aussi et elle a contacter la sécu.
La caisse de sécurité dit que c'est moi qui n'ai pas fait les démarches nécessaires et refuse de me rembourser. Je n'ai malheureusement pas de preuve de mon changement de statut en 2002.
Mon ex-femme à contacté un conseiller juridique qui lui aurait dit que "juridiquement elle n'est pas tenue pour responsable, puisqu'il s'agit d'une erreur administrative pour laquelle elle n'a pas à payer."
Quels sont mes droits ?
Comment puis-je récupérer les 1350 euros de ce préjudice?